

FAQ - Questionnaire sur la refonte des Index BTP et TPP

Qu'est ce que les index du BTP ?

Les index sont des estimations de l'évolution des charges pesant sur les entreprises du secteur de la construction utilisées lors de la révision et l'actualisation des prix des marchés publics. Leur calcul est issu de la combinaison des prix de différents types de biens et services selon la répartition des charges pesant sur une activité.

Ils sont calculés depuis 1981 par l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF).

En quoi consiste la refonte des index du BTP ?

Les index sont composés de deux types de données: les relevés de prix effectués tous les mois par les agents à l'ISPF et les pondérations issues de l'opération de refonte des index BTP qui permettent d'attribuer plus ou moins d'importance aux charges au sein de chaque index.

Actuellement, les caractéristiques des index sont celles qui ont été établies en collaboration avec les acteurs du secteur du BTP en 2010.

En conséquence, les objectifs de cette refonte sont :

- la mise à jour de la composition des charges qui pèsent sur les activités
- l'élaboration de nouveaux index
- l'évolution de la liste des produits pris en compte dans les relevés et des sources d'approvisionnement
- l'amélioration des méthodologies de calcul afin de refléter au mieux la réalité

La première étape de cette opération consiste à collecter des informations concernant les charges qui pèsent sur vos différentes activités par le biais d'un questionnaire en ligne.

Quel est le contenu du questionnaire ?

Ce questionnaire a pour objectif de récolter la répartition des charges financières, en pourcentage, pour chaque activité de la construction pratiquée par votre entreprise.

Aucun montant n'est demandé, seulement une répartition en %.

Le questionnaire est construit de façon à entrer dans une analyse de plus en plus fine de vos charges. Il est donc conseillé de remplir le questionnaire avec des données comptables détaillées à disposition.

Par exemple les quatre grands sous ensembles de charges sont:

- Les charges salariales et sociales
- Les charges liées à l'énergie
- Les charges liées aux matériaux de construction utilisés
- Les charges liées aux produits et services divers de fonctionnement

Le détail précis de la nomenclature produit des index du BTP se trouve sur [ici](#).

Certaines charges ne concernent pas mon activité, que faut-il répondre ?

Une charge qui n'est pas liée à l'activité que vous pratiquez doit se voir attribuer un poids de 0%. Dans ce cas-là, aucune autre question ne vous sera posée sur cette charge.

Comment faire pour saisir des nombres décimaux ?

Utilisez la “,” comme séparateur de décimal, le “.” n'est pas pris en charge par le questionnaire.

Comment interrompre ma saisie et reprendre plus tard ?

Toutes les données saisies sont automatiquement sauvegardées lors du remplissage du questionnaire. Le lien internet qui vous a été envoyé est unique et sécurisé, il vous permet d'accéder au questionnaire avec l'ensemble des données qui ont été conservées entre vos différentes sessions de saisie.

Vous pouvez donc remplir le questionnaire en autant de fois que vous le souhaitez et fermer la fenêtre de saisie à n'importe quel moment.

Le matériau / service adéquat à mes charges ne figure pas dans la nomenclature produit des index du BTP.

Lors du remplissage des charges et le choix des matériaux / services, il vous est possible de choisir "Autres ...". vous devrez alors définir cet autre matériau puis renseigner sa provenance (importation ou local) et le poids qu'il représente dans l'index en fonction de sa provenance.

Le message "La somme des charges déclarées n'est pas égale à 100%" s'affiche

A chaque niveau de détails produits, il y a des vérifications concernant la somme des charges que vous avez déclarées:

- Au sein des 4 grands type de charges: niveau 1 de la nomenclature produit
⇒ la somme des charges pesant sur les 4 grands types doit être égale à 100%
- Lors de la décomposition de chaque grands types de charges: niveau 2 de la nomenclature produit
⇒ pour chaque grand type, la somme des charges des types de matériaux / services doit être égale à 100%
- Lors de la décomposition de ces types de matériau / service en type de produit / service: niveau 3 de la nomenclature produit
⇒ pour chaque type de matériau / service, la somme des charges des types de matériau / service doit être égale à 100% en prenant en compte chaque source d'approvisionnement.

Par exemple, vous sélectionnez plusieurs matériaux, la "Fibre végétale" et le "Parquet", au sein d'un même type de matériau, "les matériaux végétaux", vous devez ensuite renseigner le poids qu'ils représentent au sein des matériaux végétaux en fonction des sources d'approvisionnement:

→ 10 % Fibre végétale locale

→ 10 % Fibre végétale import

→ 80% Parquet local

⇒ Le total doit être égal à 100%. Le calcul se fait automatiquement dans le questionnaire, il apparaît en **vert** si le total est juste, en **orange** si ce n'est pas le cas. Il faut alors corriger les données saisies.